



RENE RICOL
MÉDIATEUR DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 février 2009

Rapport d'Activité de la Médiation du Crédit aux Entreprises Situation nationale consolidée au 15 février 2009

Depuis le lancement du dispositif

- **6 261** entreprises ont saisi le médiateur du crédit, **930** sociétés depuis le 1^{er} février.
- **90%** des dossiers déposés ont été acceptés en médiation (5 624).
- **3 005** dossiers instruits sont désormais clôturés en médiation.
- Le taux de médiation réussie reste stable à **66%**.
- **Près de 2000** entreprises ont été confortées dans la poursuite de leurs activités en trois mois.
- **42 519** emplois ont été préservés.

Nature des difficultés rencontrées

- Les difficultés de financement touchant principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme restent la principale cause de saisine du médiateur (**70%**).
- **Dans 94%** des cas de saisine, les banques sont concernées sans être nécessairement les seuls acteurs impliqués. **5 385** dossiers leur ont été transmis banques depuis le lancement du dispositif (un dossier pouvant concerner plusieurs banques).
- **315** dossiers concernent exclusivement les sociétés d'assurance crédit ou d'affacturage.
- **350** dossiers dépassant le cadre de la médiation bancaire ou d'assurance crédit ont été transférés aux TPG afin d'identifier des solutions adaptées aux difficultés structurelles rencontrées.

Typologie des entreprises concernées

- Les TPE et les PME de moins de 50 salariés sont les plus nombreuses à saisir les équipes de médiation (**94% des dossiers**).
- Les entreprises du secteur du **Commerce** (31%, en hausse de trois points par rapport au précédent reporting) et des **Services** (31%) sont les plus nombreuses en médiation.

Niveau moyen des encours de crédit traités en médiation

- Les encours de crédit traités en médiation sont stables et **inférieurs à 50 000€** dans 61% des cas. Dans 21% des cas ils sont compris entre 50 000 et 150 000€ et dans 7% des cas supérieurs à 500 000€.

Tendances constatées

Au plan quantitatif

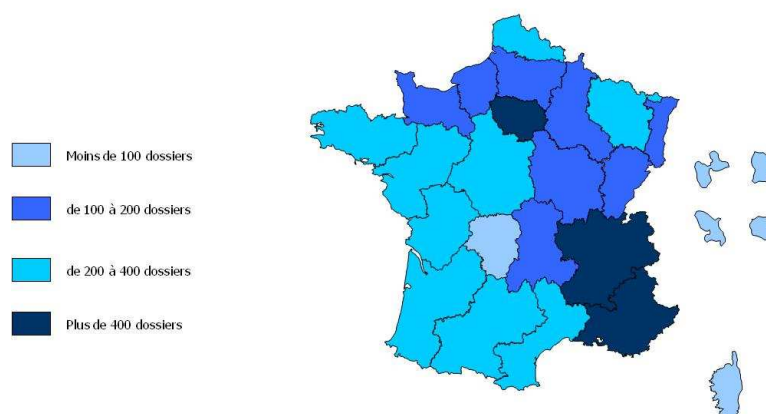
- Le flux de dossiers nouveaux reste stable et dans la fourchette hebdomadaire constatée depuis le lancement du dispositif mais le nombre de dossiers instruits et clos progresse (56%).
- L'Ile de France est la région où l'activité de médiation est la plus forte, viennent en suite la région Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'azur.

Au plan qualitatif

- Les équipes de médiation font le constat d'une saisine de la médiation dans l'urgence ou en dernier ressort.
- Les problématiques rencontrées résultent de difficultés souvent insuffisamment anticipées et aggravées selon les secteurs par une dégradation de l'activité et des tensions sur le marché du crédit interentreprises.
- Les assureurs crédit paraissent durcir leurs positions. Quelques cas de réductions de couverture effectuées de manière globale sans analyse des dossiers au cas par cas, dans des secteurs fragilisés par la crise.

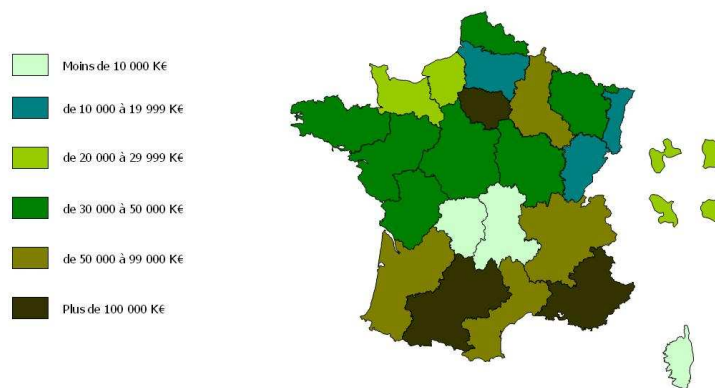
Répartition régionale des dossiers de médiation

(chiffres arrêtés à la date du 15 février 2009)



Répartition régionale des encours en médiation

(chiffres arrêtés à la date du 15 février 2009)



Prochain Rapport d'activité des Services de la Médiation : Lundi 9 mars 2009

Contact Presse / Médiation du crédit :

Coralie Mercier : +33(0)1 53 17 89 18 coralie.mercier@finances.gouv.fr